

ATTESTATION-VILLE DE MEYRIN

DEMANDE DE SUBVENTION
REPARATION ET/OU REVISION DE VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE)

Le/la soussigné-e

Nom : Prénom :

Entreprise/association :

Né-e le : Age > 16 ans

Adresse :

NPA et Lieu :

Numéro de téléphone : E-mail :

Coordonnées bancaires IBAN :

Reconnaît avoir déposé auprès de la mairie de Meyrin un dossier de requête en subvention pour la réparation et/ou la révision d'un **vélo à assistance électrique**.

En signant le présent document, le/la soussigné-e s'engage à respecter les conditions énoncées ci-dessous :

- Percevoir cette subvention **une seule fois tous les 5 ans** (la ville de Meyrin octroie une subvention unique tous les 5 ans par personne).
- Prendre connaissance du règlement du Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité ainsi que de son catalogue de subventions, en particulier la mesure M-M-05.
- A ne pas avoir bénéficié d'une subvention pour l'achat d'un VAE depuis 5 ans. La mesure M-M-05 est non cumulable avec la mesure M-M-01.
- Cette offre est également réservée aux entreprises et associations dont le siège social est situé sur la commune de Meyrin. La subvention est destinée à soutenir la révision ou la réparation de vélo mécanique sans assistance électrique pour un usage dans le cadre de l'entreprise/l'association. Le montant de la subvention peut être ré-évalué en fonction du nombre d'unités réparées pour les besoins de l'entreprise/l'association.

La subvention sera versée dans un délai d'environ un mois sur le compte bancaire mentionné dans la requête, après vérification. Les subventions perçues indûment feront l'objet d'une dénonciation et devront être remboursées.

Meyrin, le

Signature :

Validation interne		
Guichet multiservice	UTE	FIN
☐ Vérification Infopop des personnes physiques ☐ Vérification sur l'extrait du RC que la société n'est pas radiée et que la personne qui demande la subvention a la qualité de signer (uniquement pour les entreprises) ☐ Vérification sur les statuts des associations que la personne qui demande la subvention a la qualité de signer ☐ Copie du dossier complet : - Pièce d'identité - Facture originale tamponnée (datant de moins de 12 mois) et dont le montant de la réparation (pièces et main d'œuvre) à hauteur de 50% du coût jusqu'à CHF 1'000.- maximum. - Le nom et l'adresse du client doivent être inscrits sur la facture - Réparateur professionnel inscrit au registre du commerce et dont l'atelier de réparation est situé à Meyrin - Coordonnées bancaires - Pour les associations : copie des statuts - Pour les entreprises : extrait du registre du commerce ou un document officiel attestant l'adresse de l'activité (par exemple une copie de facture SIG datant de moins de trois mois) ☐ Copie de l'attestation de dépôt de dossier remise au bénéficiaire, dûment signée par ce dernier	☐ Vérification dossier complet ☐ Vérification critères communaux - Offre unique, chaque 5 ans - Agée de 16 ans minimum - Pour les entreprises et associations : le siège social est situé sur la commune de Meyrin et/ou les activités principales s'y déroulent - La réparation est effectuée par un réparateur professionnel inscrit au registre du commerce et dont l'atelier où est réalisée la réparation est situé à Meyrin ☐ Validation montant à payer : 50% du coût de la réparation/révision TTC jusqu'à CHF 1'000.-. Soit un montant de subvention de : CHF	☐ Introduction du dossier dans le workflow pour paiement
Visa :	Visa :	Visa :
Date :	Date :	Date :
→ Transmission service UTE pour validation	→ Transmission service FIN pour paiement	→ Classement dossier